HÔPITAUX DU BASSIN DE THAU

Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Sète
IFSI-IFAS

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Livret d'accueil de l'apprenant

Institut de Formation aux Métiers de la Santé
Hôpitaux du Bassin de Thau
Boulevard Camille Blanc 34200 SETE
Tél : 04.67.46.57.77
mail : secifsi@ch-bassindethau.fr
Site internet : https://ch-bassindethau.fr/ifsi/

Erasmus+

Sommaire

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Sète 3

Présentation de l'institut de formation 3

Les locaux 4

L'équipe 6

Le centre de ressources documentaires 6

Les services 7

La restauration 7

Les logements 7

Aides financières 8

Venir à l'institut 8

L'enseignement 9

Organisation de la formation 9

Les cours 13

La pratique 13

Les stages 14

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Sète

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé des Hôpitaux du Bassin de Thau répond aux besoins en formation et compétences métiers identifiés au niveau du territoire d'Occitanie Est par une mise en œuvre personnalisée et de proximité des deux dispositifs de formation infirmier et aide-soignant.

L'IFSI des Hôpitaux du Bassin de Thau, membre du regroupement de conventionnement universitaire de l'académie de Montpellier - Occitanie Est, s'engage à garantir un accompagnement à la professionnalisation.

Les formations s'organisent selon une alternance à visée intégrative cours/stages. Les enseignements théoriques sont réalisés en présentiel ou en distanciel sous la forme de cours magistraux, de travaux dirigés et travaux personnels guidés. L'offre de stage régulièrement actualisée est répartie sur l'ensemble du territoire de l'Hérault.

Les travaux pratiques et cliniques s'organisent sur site en présentiel. Des séquences d'apprentissage par la simulation en santé sont programmées pour développer les savoirs théoriques méthodologiques et renforcer l'acquisition des habiletés gestuelles et les compétences relationnelles.

À l'IFMS de Sète l'équipe pédagogique assure un travail de recherche en didactique professionnelle afin de contribuer à la construction de méthodes, d'outils et de séquences d'apprentissage innovantes. Des ateliers d'apprentissage en interprofessionnalité regroupent les étudiants infirmiers et les élèves aides-soignants afin de préparer les apprenants à un travail en collaboration au service des personnes soignées et des résidents.

Depuis 2013 l'IFMS poursuit une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'apprentissage et fait partie du consortium ERASMUS+ depuis janvier 2022.

Aux côtés de la direction, l'équipe pédagogique, administrative et logistique vous souhaite la bienvenue à l'IFMS de Sète et vous accompagne tout au long de votre apprentissage vers l'obtention des diplômes d'Etat d'infirmier et d'Aide-Soignant.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

La création de l'école d'infirmières de Sète a été actée au registre des délibérations de la commission administrative le 18 avril 1953.

La délibération du 18 août 1980 du conseil d'administration ouvre la formation aux aides-soignants.

Adossée précédemment à l'ancien hôpital « Saint Charles », situé en centre-ville, l'école d'infirmiers de Sète a intégré les locaux actuels en 1985 en devenant l'institut de formation en soins infirmiers.

Fidèle à son histoire, il reste relié aux « Hôpitaux du Bassin de Thau » qui regroupent depuis 1999, différents sites :

- Hôpital Saint Clair et l'établissement des Pergolines à Sète
- Hôpital Saint Loup et l'EHPAD Laurent Antoine à Agde
- L'EHPAD Claude Goudet à Marseillan
- L'EHPAD l'Estagnol à Vias
- Les structures extrahospitalières de pédopsychiatrie (Sète, Frontignan et Mèze)

Le quota et la capacité d'accueil par promotion sont actuellement de :

- **55 étudiants en soins infirmiers**
- **25 élèves aides-soignants**

LES LOCAUX

Plan de situation

Plan des locaux de l'IFMS

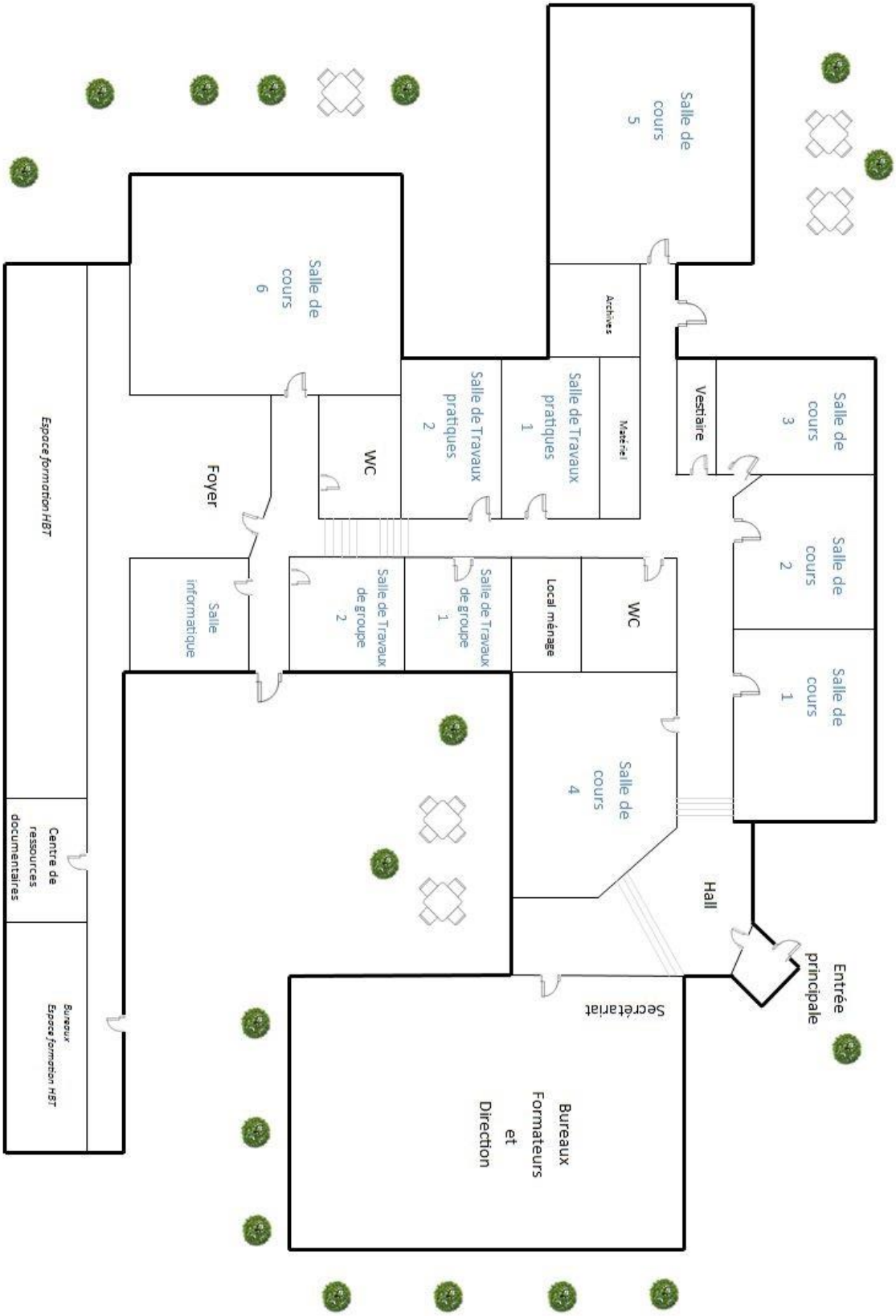

L'EQUIPE

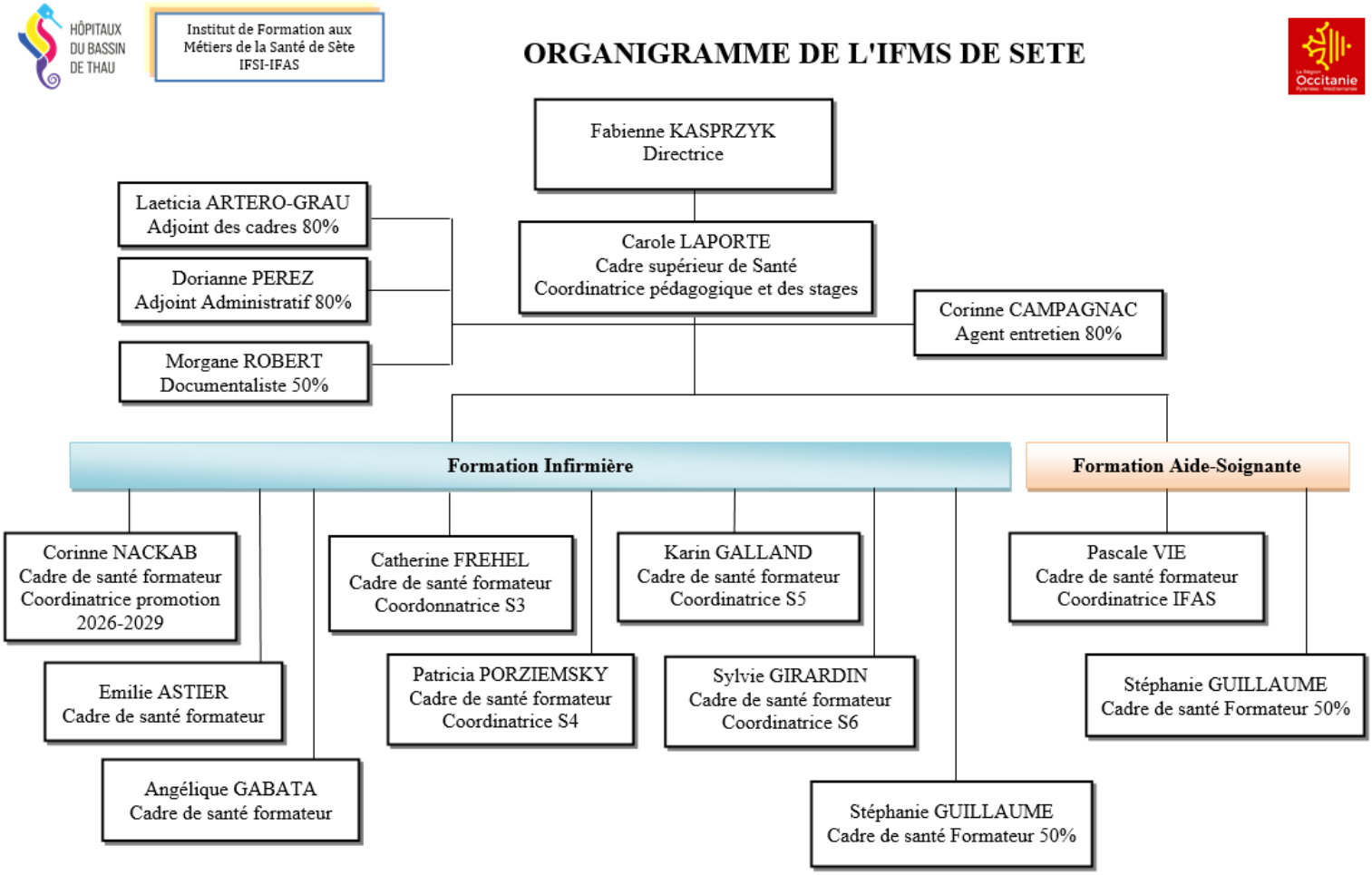

LE CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

L'Institut dispose d'un centre de ressources documentaires pour les étudiants et élèves.

Il se situe au niveau de l'espace formation après le foyer.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 17h00

L'accès aux documents est libre.

Vous avez la possibilité d'emprunter des ouvrages ou revues pour une période de 2 semaines renouvelable.

La bibliothèque universitaire de Montpellier est accessible après activation de la carte étudiante.

Vous pouvez contacter la documentaliste par courriel à l'adresse suivante : mrobert@ch-bassindethau.fr ou par téléphone au 04.67.46.56.38.

LES SERVICES

Huit ordinateurs et une imprimante sont mis à disposition gratuitement en salle informatique.

Pour y accéder vous devez demander la clef de la salle au secrétariat.

L'IFMS est équipé d'un réseau WIFI.

Une photocopieuse est disponible gratuitement au foyer.

Pour l'utiliser, vous devez demander le prêt d'une carte auprès du secrétariat.

LA RESTAURATION

Au self du personnel :
Vous avez la possibilité de déjeuner au self des Hôpitaux du Bassin de Thau :

- pour les étudiants infirmiers aux tarifs CROUS,
- pour les élèves aides-soignants à un tarif réduit.

Une carte de self vous sera distribuée en début d'année ; il vous faudra la recharger en déposant un chèque du montant de votre choix auprès des services logistiques (Cf. plan page 4 bâtiment bleu)
Afin d'éviter trop d'affluence au self, il est demandé de respecter les horaires indiqués par la Direction des HBT.

Sur place
Vous pouvez prendre votre repas au foyer. Vous y trouverez des distributeurs de boissons chaudes et froides et de confiseries. Egalement à votre disposition des réfrigérateurs, des micro-ondes et cafetières.

En été, des tables de pique-nique sont installées en extérieur autour de l'institut et dans le patio.

LES LOGEMENTS

Des offres de logements locatifs de particulier à particulier proches de l'Institut sont proposées par affichage à l'IFMS.

Le CROUS possède un dispositif Visale. Cette formule est à disposition des étudiants de moins de 30 ans, en activité ou non, comme aide à la caution locative : https://www.visale.fr/

AIDES FINANCIERES

Les étudiants et élèves bénéficiant de droits au chômage pourront percevoir une aide financière de la part de France Travail durant la formation en fonction de leur situation personnelle.

Les étudiants et élèves ont également la possibilité de formuler une demande d'obtention de bourses auprès du Conseil Régional d'Occitanie exclusivement par internet : www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales

VENIR A L'INSTITUT

L'institut se situe au-dessus du Parking visiteurs des Hôpitaux du Bassin de Thau.

Institut de Formation aux Métiers de la Santé
Hôpitaux du Bassin de Thau
Boulevard Camille Blanc
34200 SETE

Accès en transport en commun :

Train : Gare de Sète, située en centre-ville

Bus : depuis la gare ligne 1 ou 2 arrêt Hôpital

Les horaires sont disponibles sur le site : www.mobilite.agglopole.fr

L'enseignement

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation alterne des périodes de cours théoriques et pratiques à l'institut et des périodes de stage.
Un cadre formateur référent vous sera attitré pour votre suivi pédagogique tout au long de votre formation.
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle. Un registre d'accessibilité est disponible sur le site internet de l'IFMS
Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : **secifsi@ch-bassindethau.fr**

Etudiants en soins infirmiers

Cette formation réglementée par l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier se décline de la façon suivante :

- 2 310 heures d'enseignement clinique (stages)
- 1 890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique ; cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques (simulation), accompagnement par les cadres de santé formateurs de l'IFSI
- 420 heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie.

Le principe de la formation repose sur l'alternance de cours et de stages répartis sur 3 ans :

5 Domaines de compétences :

Domaine A : Sciences infirmières et raisonnement clinique
Domaine B : Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques
Domaine C : Prévention et promotion de la santé
Domaine D : Communication, travail en équipe et leadership
Domaine E : Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

66 semaines de stage :

- 1ère Année : 12 semaines
- 2ème Année : 26 semaines
- 3ème Année : 28 semaines

Les modalités d'évaluation

- Individuelles ou collectives, avec possibilité de contrôle continu
- Travaux écrits, oraux, dossiers, mises en situation, QCM
- Évaluation des compétences en stage

Les modalités d'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier :

Le diplôme d'État d'infirmier s'obtient par l'acquisition de l'ensemble des connaissances et des compétences, soit 180 ECTS (crédits européens)

Dispenses de formation :

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignement ou de semestres. Elles sont accordées au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. La décision appartient au directeur après étude de dossier

Reconnaissance de la formation :

👉 Diplôme d'État d'Infirmier

Le diplôme d'État d'infirmier est un diplôme national reconnu par l'État, inscrit au grade licence (180 ECTS), permettant l'exercice en France, dans l'Union européenne et dans l'ensemble des secteurs du système de santé.

Elèves aides-soignants

Cette formation réglementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux se décline de la façon suivante :

- 22 semaines de cours et 22 semaines de stages sur 11 mois en cursus complet
- 10 modules
- 5 blocs de compétences
- 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé

Le principe de la formation repose sur l'alternance de cours et de stages répartis sur 11 mois comme suit :
770 heures de cours soit 10 modules de formation **:**

1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
2. Repérage et prévention des situations à risque
3. Evaluation de l'état clinique d'une personne
4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage
7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques
9. Traitement des informations
10. Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques associés

Le référentiel de compétences prévoit 5 blocs de compétences à acquérir correspondant aux 11 compétences définies dans le référentiel d'activités de l'aide-soignant(e).

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle etapporter les réajustements nécessaires
	2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin
	4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des maté-riels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informationsliées aux activités de soins, à la qualité/ gestion des risques	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

770 heures en stage :

- 3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions du métier d'aide-soignant
- 1 stage de 7 semaines réalisé en fin de formation permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant

35 heures d'Accompagnement Pédagogique Individualisé

Dispenses de formation

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allégements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés, selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021, aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM)
- Le diplôme d'État d'ambulancier (DEA)
- Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (Bac pro SAPAT)
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (Bac pro ASSP)
- Le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités « à domicile », « en structure collective », « éducation inclusive et vie ordinaire »)
- Les titulaires des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire(AVS)
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS)

La durée de la formation est variable en fonction des pré-acquis du candidat (titre, diplôme ou validation des acquis de l'expérience).

Les modalités d'évaluation

- Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque module de formation et comportent des épreuves écrites, orales et/ou pratiques.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences.
- L'évaluation d'un bloc de compétences comprend l'évaluation des modules de formation et des compétences en stage.
- L'évaluation des compétences acquises par les élèves est réalisée tout au long de la formation.

Les modalités d'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant

Pour obtenir le Diplôme d'État d'aide-soignant (diplôme de niveau IV), il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences nécessaires à la profession d'aide-soignant et ne pas cumuler plus de 5% d'absences sur l'ensemble de la formation.

LES COURS

Les cours sont dispensés par des cadres de santé formateurs permanents et des intervenants professionnels extérieurs. Ils sont dispensés sur le site de l'IFMS ou en distanciel et disponibles sur l'espace numérique de travail : moddle

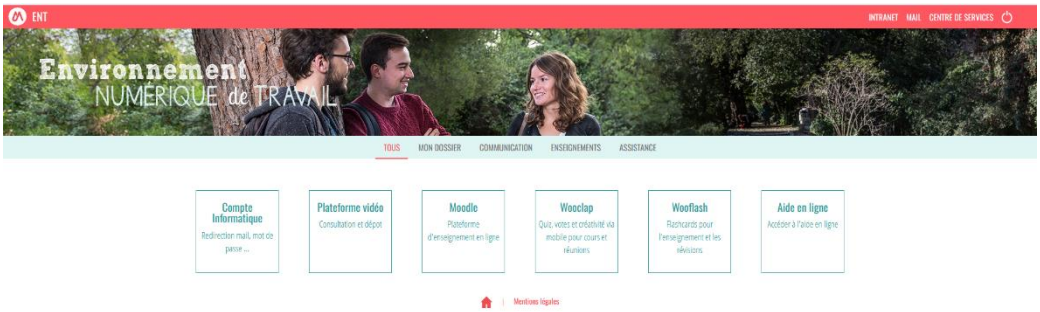

Les apprenants ont la possibilité de consulter leurs plannings et les notes obtenues aux évaluations : https://mykomunote.ch-bassindethau.fr/index.php#

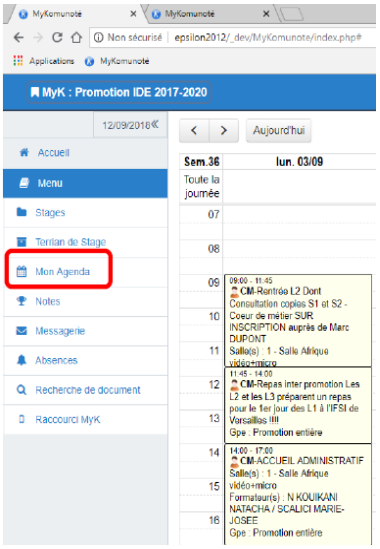

LA PRATIQUE

Deux salles de pratiques équipées de matériels permettent la mise en œuvre des enseignements en simulation en santé.

LES STAGES

L'offre de stage s'étend sur l'ensemble du département de l'Hérault.

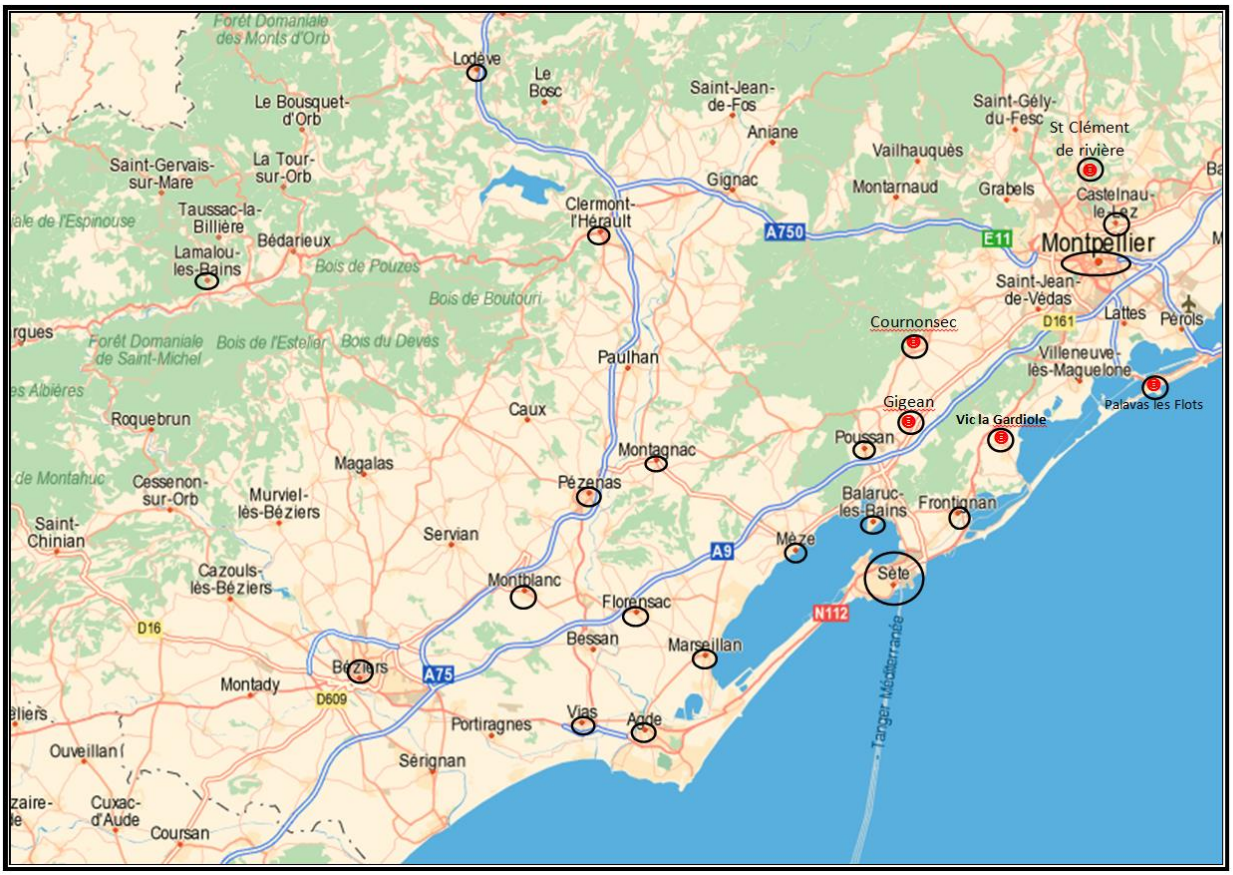

Les stages s'effectuent en établissements de santé publics, privés, hospitaliers, extra hospitaliers et structures associatives conformément aux programmes relatifs aux études des infirmiers et des aides-soignants.

Le responsable de la coordination des stages construit le parcours de l'enseignement clinique conformément au référentiel de formation.

Dans le cadre de l'accompagnement pédagogique, les étudiants et élèves bénéficient d'un encadrement pour chaque stage par les cadres de santé formateurs permanents.

Vous pourrez trouver au centre de documentation les livrets d'accueil de certaines structures ou sur Moodle.

Tenues professionnelles :

Cinq tenues de stages sont prêtées et entretenues par les Hôpitaux du Bassin de Thau pour la période de formation, à restituer en bon état en fin de formation sous peine de pénalités financières.

Stages infirmiers :

Les stages ont une durée de 66 semaines, soit 2 310 heures pour les trois ans :

- 12 semaines en 1ère année
- 26 semaines en 2ème année
- 28 semaines en 3ème année

Quatre typologies de stage sont définies :

- Phase aiguë

Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aigüe.

- Phase stabilisée

Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée.

- Soins en premiers recours

Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours.

- Situation de Vulnérabilité

Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale.

Stages aides-soignants :

Quatre stages soit 770 heures sont prévus au cours des 11 mois de formation.

- 3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions du métier d'aide-soignant
- 1 stage de 7 semaines réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant

Les périodes de stages sont à réaliser en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico- social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à lapersonne.
Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.
Au cours des stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.